

Ici on agit !

Notre baromètre exclusif sur les Français et l'empreinte carbone

Saint-Gingolph

Le projet de microcentrale ne fait pas l'unanimité

Par **Le Dauphiné Libéré** - Hier à 17:10 - Temps de lecture : 2 min



La Fédération départementale de pêche s'oppose à ce projet, tout comme l'association France Nature Environnement (FNE 74). Photo SIAC Chablais

La société Hydro Morge franco-suisse projette l'aménagement d'une centrale hydroélectrique sur le torrent La Morge, affluent du Léman. Le but étant de turbiner ses eaux pour exploiter son potentiel énergétique sur une durée de 40 ans.

Le projet a été présenté d'intérêt public : une énergie renouvelable d'une capacité attendue de 8,42 GW/an, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle d'une population résidentielle d'environ de 3 500 foyers,

hors chauffage électrique. Or, le chauffage représente 62 % de l'énergie d'après EDF. Pour ce faire, l'équipement aura besoin d'un débit de 1 m³ /s.

La Fédération départementale de pêche (FDPPMA 74), de par ses missions d'études et de protection des milieux aquatiques, ainsi que l'association France Nature Environnement (FNE 74), remettent néanmoins en cause le bien-fondé des chiffres annoncés.

Corentin Mele, chargé de mission à la FNE 74, nous explique : « Fonctionnant au fil de l'eau, ces microcentrales, produisent une énergie variable selon les débits. Sa prise d'eau étant dotée d'une capacité très faible, elle ne pourra assurer aucune fonction de stockage. Sa productivité et sa rentabilité sont contestables. »

Un danger pour la survie des truites sur le bassin-versant ?

« Les 2,15 km de tronçon court-circuité se situeraient entièrement sur une zone à fort enjeu piscicole. Une mauvaise maîtrise des impacts pourrait conduire à la quasi-extinction de la truite sur le bassin-versant de la Morge pourtant classée en bon état écologique », complète Gabin Jesus, chargé d'étude à la FDPPMA 74.

« Les estimations du bureau chargé de l'étude ne prennent pas en compte les évolutions de débit à long terme, qui ne sont pas très optimistes pour les cours d'eau de montagne (estimation d'une baisse de 10 à 40 % d'ici 2050). Le débit qui serait maintenu dans la rivière pendant plus de 80 % de l'année (90 l/s) correspond à un débit de crise qui n'a jamais été observé sur la chronique de mesure. »

La Mission régionale d'autorité environnementale Auvergne Rhône-Alpes a, quant à elle, constaté dans son rapport « un débit réservé à fort impact écologique du cours d'eau ». Elle estime que les études menées par la société « couvrent une durée trop faible pour être fiables ».

Pour ces institutions environnementales, le dossier présente un certain nombre de contre-vérités, une estimation d'impact contestable, et une absence de prise en compte du changement climatique sur la ressource en eau, particulièrement inquiétante.

Environnement

Saint-Gingolph

